

## Chèques de voyage American Express®

1. Vous déclarez et attestez que:
  - a) Toutes les informations fournies par vous sont véridiques et exactes.
  - b) Vos chèques de voyage n'ont pas été saisis par décision de justice ou par une action gouvernementale.
  - c) Vous n'avez pas remis les chèques de voyage à une autre personne ou société pour qu'elle les détienne ou les garde, ou dans le cadre d'une escroquerie.
  - d) Vous n'avez pas utilisé les chèques de voyage en violation de la loi, y compris dans le cadre d'un pari, d'un jeu de hasard illégal ou de toute autre acte interdit.
  - e) Vous n'avez pas revendu, consigné ou pris de mesures similaires pour transférer vos chèques de voyage à un autre individu, une société ou une entité pour la revente ou la réutilisation. AmexCo ne sera pas tenue de payer une quelconque pénalité si les chèques de voyage sont représentés pour paiement et rejetés.
2. Nos taux de change pour les paiements en devises étrangères effectués par American Express sont fondés sur des taux interbancaires sélectionnés parmi les sources habituelles du secteur, plus une marge de 2,5 % le jour ouvrable où le paiement en échange est traité. Nous appelons ce taux de conversion le « taux de règlement des chèques de voyage American Express ».
3. Les opérations interdevises sont triangulées en dollars américains : par exemple, si les chèques de voyage en euros doivent être payés en livres sterling, le montant en euros sera converti en dollars américains en utilisant le taux de règlement des chèques de voyage American Express et le montant en dollars américains sera converti en livres sterling le jour où le remboursement est traité.
4. En soumettant cette demande en ligne, vous acceptez que le ou les taux de change utilisés par American Express pour traiter votre paiement seront appliqués le jour où celui-ci sera traité. Les fluctuations des taux de change peuvent être importantes.
5. Le fait de ne pas remplir ou de ne pas soumettre les informations relatives à la demande dans leur intégralité pourrait entraîner des retards de traitement et/ou le refus de l'échange.
6. American Express se réserve le droit de refuser toute opération d'échange de chèques de voyage.
7. American Express se réserve le droit d'utiliser les informations recueillies auprès de vous pour vous contacter afin de suivre et de traiter votre demande d'échange, de se conformer aux lois et réglementations fédérales et d'État américaines, ainsi qu'aux lois et réglementations internationales applicables. Pour savoir comment nous protégeons votre vie privée, veuillez lire notre [Déclaration en ligne sur la Protection des données personnelles](#).